

# DECLARATION DES PERFORMANCES

N°

02	14	01	01	100	0	000004	1017
----	----	----	----	-----	---	--------	------

1. Code d'identification unique du produit type **Sigunit 49 AF**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: Voir emballage
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Accélérateur de prise sans alcalin pour béton projeté.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : Sika France S.A.S.  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 Le Bourget  
[www.sika.fr](http://www.sika.fr)
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: Non applicable
6. Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V : Système 2+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : Le CERIB organisme notifié n°1164 a délivré le certificat de conformité 1164-CPR-ADJ009 du contrôle de la production
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée Non applicable

Declaration des Performances



## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	≤ 0.1 %	EN 934-5 2007
Teneur en alcalins	≤ 0.25 %	
Effet sur la corrosion	Ne contient que des composants conformes à la norme EN 934-1 : 2008, Annexe A.1	
Temps de prise initial	≤ 10 min	
Temps de prise final	≤ 60 min	
Résistance à la compression à 28 jours	MA* ≥ 90% MT**	
Résistance à la compression à 90 jours	MA* ≥ MA* à 28 jours	
Substances dangereuses	Voir fiche de sécurité (FDS)	

\*MA : Mortier Adjuvanté - \*\*MT : Mortier Témoin

## 10. Déclaration

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

**Claude LE FUR**  
Directeur Activités Adjuvants et Additifs

**Alfred RECHSTEINER**  
Directeur Général Sika France

Paris, le 5 septembre 2013

## Environnement, Santé et Sécurité (REACH)

Une fiche de donnée de sécurité est établie pour ce produit conformément à l'article 31 du règlement Reach Elle est disponible sur le site [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr) et sur [www.sika.fr](http://www.sika.fr)

### Mentions légales :

Les informations sur la présente déclaration des performances sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos services commerciaux sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.